



Retour sur le CSA

Du 18 décembre 2025

1 - Ressources Humaines :

Effectifs des personnels 1^{er} décembre 2025 :

188 personnels tous corps confondus dont 163 personnels CEA - CDC - CSP.

1 poste est vacant à l'économat, plusieurs candidatures.

L'agent contractuel en cuisine est renouvelé jusqu'au 31 août 2026.

Charte d'organisation de l'ELSP :

La directrice ouvre ce point en indiquant que les travaux relatifs à l'ELSP (armurerie) sont en cours, mais qu'ils ont peu avancé à ce stade. Elle précise que l'ouverture de l'ELSP se fera avec du retard. Monsieur GRANIER, directeur du QPR et en charge de l'ELSP, présente les objectifs poursuivis. Il indique avoir travaillé sur la charte en lien avec le SDA et la cheffe de détention.

L'objectif principal de l'ELSP est le renforcement de la sécurité extérieure et intérieure de l'établissement, au travers de missions sécuritaires. La direction précise que la consigne de la Direction interrégionale et de la DAP est que l'ensemble des établissements soient dotés d'une ELSP à moyens constants, ce qui engendre davantage de difficultés dans certaines structures, compte tenu des carences en effectifs.

Concernant l'organisation locale, il est indiqué que l'ELSP du CP Rennes bénéficie d'une hiérarchie plus étoffée que sur d'autres établissements, avec la présence d'un directeur, d'un officier et d'un gradé. Les 3 agents titulaires de l'ELSP seront amenés à tourner chaque semaine sur les postes (chef d'escorte chauffeur et agent contact), cette polyvalence est un atout permettant une plus grande flexibilité et une continuité du service facilitée en cas d'absence d'un agent. 6 surveillantes de détention habilitées sont suppléantes de l'équipe.

Il est également précisé que la nouvelle doctrine nationale n'impose plus un renouvellement de l'habilitation tous les deux ans. FO Justice interroge l'administration sur la mise en place du PIE. La Directrice indique que l'établissement y passera dans le cadre du déploiement du PIE, mais que cela ne sera pas effectif dans l'immédiat.

FO Justice relève de nombreuses rectifications à apporter à la charte présentée, qui manque parfois de précision et comprend des ajouts libres. FO Justice rappelle que les missions des ELSP doivent s'inscrire strictement dans le cadre de la doctrine d'emploi nationale, à laquelle aucune dérogation, sauf situation de crise, n'est possible. Cette dernière doit être respectée : une ELSP intervient dans le cadre de missions sécuritaires, intérieures et extérieures.

FO Justice précise que ce cadre d'utilisation est déjà très large puisqu'il comprend :

Côté missions extérieures :

- Les extractions médicales planifiées et urgences ;
- Les transferts administratifs ;
- Les sorties sous escorte (et judiciaires à venir... attendues par la DISP) ;
- Et les missions déjà en cours et maintenues, pour précision :

Récupération Dépôts & Recyclage des Commandes : Tabac, Presse, ACT, Scolaire, Service technique, CLSI, Comptabilité, Greffe et autres à la demande. Également la visio, le lavage du parc auto,

Côté sécurisation intérieure :

- Fouilles et Fouilles sectorielles ;
- Mises en prévention ;
- Rotation de sécurité ;
- Renfort sur les mouvements ;
- Renfort sur incidents ;
- Ouverture de portes profils sensibles (E2...)
- Missions liées aux détenues QPR ;
- ...

Pour les transferts administratifs, FO Justice souhaite qu'il soit ajouté « **jusqu'au niveau 2** », comme cela est précisé sur d'autres chartes locales du Grand-Ouest. L'administration indique qu'elle va se renseigner sur ce point.

Côté extractions médicales, FO Justice propose que pour tout ce qui relève des **consultations et suivis médicaux**, qu'aucun rendez-vous **ne puisse être fixé après 15h00**, comme cela est déjà appliqué dans d'autres ELSP. L'Administration n'y est pas favorable.

Concernant les 11 heures de repos entre deux missions, FO Justice demande qu'il **soit ajouté qu'une mission ne peut excéder 13h15**. Cette demande est actée.

FO demande à ce que **la dérogation au temps de repos minimum entre deux missions soit moins complexe et mieux cadrée**, par exemple : « La dérogation ne sera possible uniquement si aucune solution palliative n'est possible : annulation, report, mobilisation d'autres personnels ; et si la réalisation de la mission présente un caractère impératif, au regard de son urgence ou à la participation d'autres services (ESR, FSI, etc.). » Cela va être mieux précisé.

FO Justice demande que la **pause déjeuner minimale de 45 min ne soit pas figée sur le créneau 12h00-13h45**, mais **qu'elle puisse être prise entre 11h30 et 14h00**, en fonction des contraintes opérationnelles. L'administration indique que cette proposition sera étudiée dans le cadre d'une plage variable.

FO Justice soulève également la question d'une rémunération pendant la pause méridienne, dès lors que les agents demeurent armés. L'administration indique qu'elle va se renseigner sur ce point.

FO Justice demande un **ajout indispensable** concernant l'organisation du travail en mode allégé : « Toute mission comprenant un panachage impose **obligatoirement la présence d'au minimum deux agents habilités armés**. »

FO Justice évoque **la formation**, en rappelant qu'en complément d'une formation continue, quatre journées de formation minimum obligatoires par an doivent impérativement être prévues, ce qui n'est pas détaillé.

FO demande si les collègues concernées ont déjà pris lecture de la doctrine, M. GRANIER nous dit qu'un seul agent sur trois en a eu connaissance, les deux autres à venir.

FO Justice rappelle avec force que la doctrine doit être strictement cadrée et respectée. Si la Cheffe de détention se dit favorable à une priorisation des missions, ni elle, ni Madame la Directrice ne souhaitent aller vers une exclusion formelle d'autres missions.

Pour FO, les nombreuses missions sécuritaires qui leur incombent constituant déjà un renforcement conséquent de la détention, **cette possibilité doit être soumise à une situation de crise**. FO Justice insiste sur le fait **qu'il faut avant tout poursuivre sur une dynamique sécuritaire sur l'établissement**, dans la continuité, notamment, de la fouille sectorielle du mois.

FO Justice ajoute, au regard des désaccord avec l'administration, qu'il faudra surtout alléger la charge à l'intérieur et diminuer grandement les activités socioculturelles, très énergivore en RH CEA. Il faut arrêter de tout mettre sur le dos des collègues, qui n'ont pas à pallier des carences et difficultés RH, conséquentes aussi à une surenchère à l'intérieur. C'est là qu'il faut commencer. FO réitère les propos du Directeur Interrégional qu'elle rejoint pleinement puisqu'ils font suite à son intervention en instance interrégionale :

« Il faut assumer de ne plus pouvoir tout faire et prioriser. »

FO Justice ajoute que le budget alloué aux activités ne doit pas passer avant la sécurité des collègues en poste. Si on n'a pas l'effectif, on ne fait pas. Stop à la mise en danger des personnels. FO évoque la situation du weekend précédent où c'était encore trop chargé à l'intérieur et où une collègue a été agressée par un profil psy, seule sur l'étage...

La directrice répond qu'à partir de début janvier, il n'y aura plus d'activité le weekend, que la répartition se fera sur la semaine. FO, d'accord avec la suppression des activité le weekend, est strictement opposée à leur répartition sur la semaine, puisque ce serait alourdir encore plus la charge... **Il faut s'adapter à nos ressources, diminuer et alléger.**

La Directrice rétorque qu'on ne peut pas passer d'un établissement qui a fait des sorties voile, canoé... il y a 3 ans à rien du tout. **FO réplique que tout a un juste milieu et qu'on doit avant tout s'adapter aux possibilités de faire pour garantir la santé et la sécurité des collègues, ainsi que le bon fonctionnement de l'établissement.** Cela doit être la priorité.

Organisation du service technique :

FO Justice a souhaité obtenir des précisions concernant l'organisation du service technique suite à la mise à disposition de M. DUFAUX, le DT, sur la Direction Interrégionale.

L'attaché d'administration rappelle que, du fait de cette mise à disposition, M. DUFAUX ne peut être remplacé. Elle ajoute que l'organisation mise en place prévoit que Mme VINET supervise le service. Des bilatérales régulières seront organisées avec cette dernière pour avoir plus de perspective. Il est précisé que cette organisation reprend le mode de fonctionnement appliqué durant l'absence de M. DUFAUX.

M. DUFAUX continue néanmoins de travailler sur certains dossiers, relatifs notamment aux chantiers sur le réseau d'eau, les pignons ou à la finalisation du QPR et du QMA. Malgré sa mise à disposition, il se rend disponible pour répondre et accompagner l'établissement.

Suivi des stagiaires :

Suite à une demande UFAP, il est rappelé par l'Administration, que les stagiaires ont une responsabilité active à leur arrivée. Elles doivent être curieuses, ne pas hésiter à poser des questions aux collègues, et, dès qu'elles disposent de moments « libres », aller sur différents postes afin de poser les questions nécessaires à leur future occupation. La Directrice ajoute qu'elle en fera le rappel lors de la rencontre trimestrielle des stagiaires.

FO Justice souhaite savoir s'il y a eu des candidatures pour être référente élèves & stagiaire en équipe, en plus des tutrices. La Directrice précise qu'elle n'a reçu que deux candidatures, et qu'il s'agissait déjà de tutrices... Le suivi assuré par le personnel de manière générale est très satisfaisant. FO Justice précise que les collègues ont une grande satisfaction générale des stagiaires, et de leur sérieux au travail.

Mme WESSBECHER fait un point sur le logement des stagiaires, suite au communiqué FO Justice diffusé la veille, FO Justice maintient sa position : même si toutes les stagiaires n'avaient pas formulé de demande, il faut rester dans la bienveillance dans l'accueil des personnels.

Madame CLOITRE précise que tout avait été organisé correctement pour accueillir neuf stagiaires, mais que douze stagiaires sont finalement arrivées, nécessitant d'en revoir l'organisation.

FO Justice rappelle que ce nombre ne permettait pas à toutes, quoiqu'il en soit, d'occuper le logement, même s'il est en effet demandé de prévenir. Mais, qu'il ait été question de celles qui en ont fait la demande ou pas, cela a créé une pression supplémentaire pour beaucoup.

FO Justice souligne que les collègues stagiaires n'ont pas le temps de trouver de solution de logement dans un délai aussi restreint, sans moyens suffisants, et rappelle que certaines stagiaires arrivent de très loin, non véhiculées. Tout va très vite après la connaissance de l'affectation.

Prestations de serment et rédaction du code de conduite :

Une très large majorité des personnels du CP Rennes a déjà prêté serment. À ce jour, 46 agents ne l'ont pas encore fait. La situation est donc bien avancée et un état des lieux plus précis pourra être établi à l'issue du premier trimestre 2026.

Par ailleurs, l'établissement est désormais tenu de mettre en place un code de conduite anticorruption. Celui-ci comprend notamment l'élaboration de fiches réflexes portant sur plusieurs items, précisant pour chacun, la situation rencontrée et la conduite à tenir. Ces fiches seront présentées lors du prochain CSA du premier trimestre 2026, avant transmission à la direction interrégionale.

2- Budet :

Un point relatif au budget des ACT est présenté.

S'agissant des ACT Investissement, le projet de réfection du local - bureau des techniques - portant notamment sur l'installation d'un faux plafond - n'a pas été retenu en CSA interrégional. La DI ayant précisé que cela incombait à l'établissement.

Concernant les ACT Fonctionnement, c'est-à-dire, l'acquisition de bouilloires, SENSEO, canapés et autres matériels, un tableau récapitulatif sera prochainement transmis aux organisations syndicales.

3- Détention :

Fermeture MA à 19h00 et cuisine :

Il est précisé que d'importants dysfonctionnements techniques ont été constatés au niveau des cuisines, notamment concernant la chambre froide ainsi que l'armoire électrique qui n'est plus étanche. La chambre froide représente un coût estimé à 2 000 €, tandis que l'armoire environ 10 000 €. Une demande a été transmise à la direction interrégionale, qui s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

FO Justice déplore la non concertation de la fermeture de la MA à 19h00 avec les 3 collègues en poste cuisine, alors même qu'elles sont directement impactées par l'organisation, tant dans la gestion des repas, que des détenues travailleuses MA et CD.

Mme WESSBECHER reconnaît qu'à plusieurs reprises, elle a croisé Mme C. en lui indiquant qu'un échange devait avoir lieu sur ce sujet, mais que ça ne s'est jamais fait...

En attendant, il est précisé que la fermeture à 19h00 du QMA ne pourra pas se faire dès janvier comme initialement prévue et annoncée, mais plutôt pour février...

Repas fêtes de fin d'année :

FO a demandé si un repas était bien prévu pour les collègues en poste sur les fêtes de fin d'année, les 24, 25 décembre et les 31 décembre et 1^{er} janvier. L'administration répond par la positive et précise que les agents ont été informés par courriel des modalités retenues. Ceux-ci sont invités à choisir leur menu dans le cadre d'une convention avec Super U. Les repas proposés comprennent apéritif, entrée, plat, fromage et dessert.

5 - Points divers :

Sortie cohésion personnels :

FO souhaite aborder le sujet des sorties cohésion pour les personnels, absentes sur le CP depuis quelques temps.

L'administration indique qu'aucune action n'a en effet été envisagée, faute de moyens disponibles. La Directrice précise néanmoins qu'en l'absence de budget dédié, il conviendrait de faire preuve de créativité, notamment en s'appuyant sur des talents et compétences en interne. Qu'il existe aussi des sorties proposées aux personnels, comme celle à l'opéra par exemple.

L'attachée déplore par ailleurs quelques retours négatifs exprimés par certains personnels, à la suite de la dernière sortie cohésion. Retours liés aux modifications des activités du fait du mauvais temps, ainsi qu'aux pertes d'heures par rapport au service initial.

Registre SST :

Un point est fait sur les inscriptions portées au registre SST.

En juillet, une première inscription a concerné les conditions de travail en surveillance promenade cour Ginguéné. **Ce sujet fait l'objet d'alertes récurrentes de FO Justice depuis des années** et constitue désormais un projet prioritaire pour l'administration, c'est le prochain chantier, n°1 sur le CP.

Une seconde inscription a été rédigée courant juillet, faisant état d'**une carence importante en effectifs et d'un épuisement marqué des agents**.

Une troisième observation a été inscrite, **relative aux mouvements accompagnés sur la MA**, dont l'organisation s'avère particulièrement fluctuante.

Une quatrième où il est également évoqué **la nécessité d'améliorer les mouvements liés au culte protestant notamment**.

Ces inscriptions font écho à une problématique plus large dénoncée par FO Justice depuis maintenant trop longtemps : un volume d'activités et de mouvements excessifs sur le CP, plaçant les personnels en grande difficulté.

FO précise que cette situation alarmante est signalée et dénoncée, tant par les surveillantes et surveillants que par l'encadrement et les officiers.

FO Justice attend un engagement clair visant à réduire, voire à renoncer à certaines activités, dès lors qu'elles portent atteinte à la sécurité des agents et de l'établissement.

FO Justice le réitère : l'organisation des activités ne saurait en aucun cas dépendre de considérations budgétaires allouées à ces dernières, au détriment de la sécurité des agents, déjà en souffrance RH.

Avancées des demandes FO au SPIP :

FO Justice a souhaité faire un point sur l'état d'avancement des demandes qu'elle a formulées pour le SPIP, suite à plusieurs échanges avec les collègues en poste.

Concernant les **problèmes liés à l'eau**, certains agents ont signalé des difficultés de température et, plus ponctuellement, une coloration orangée de l'eau :

La directrice avait indiqué que des tests allaient être réalisés. Elle s'est rendue sur site, a fait couler de l'eau froide à plusieurs reprises, et n'a pas constaté d'anomalie particulière à ce stade. Un suivi sera néanmoins assuré.

S'agissant du **dysfonctionnement de la géolocalisation des API** :

L'infra sécurité a fait des tests sans relever d'incidence. Il est demandé à Mme COLLET de faire remonter toute difficulté rencontrée par les collègues du SPIP.

Concernant les **blocages fréquent des secteurs D et E**, suites auxquels les personnels du SPIP se retrouvent isolés et enfermés dans le couloir audiences du E1 - avec une ou plusieurs détenues :

Mme WESSBECHER a tenu à rassurer sur la rapidité de transmission via les alarmes présentes et portatives. La cheffe de détention propose, en cas de présence sur le E1 de prévenir les agents du bâtiment afin d'assurer une intervention rapide. Cette procédure pourrait être formalisée dans une fiche réflexe.

FO a souhaité une **communication relative au radon**.

Mme CLOITRE a présenté les relevés effectués. Les résultats sont très satisfaisants : la norme impose un seuil inférieur à 300 Bq/m³. Avant travaux, le taux était de 604 ; il est désormais de 79. Les contrôles sont recommandés tous les dix ans, sans dépasser cette échéance. En l'état, aucune inquiétude n'est à signaler.

FO avait également remonté **l'absence d'accès au réseau en salle des commissions**, handicapant lors de la tenue des CAP par exemple, puisqu'elle empêche la consultation de dossiers et la recherche d'informations en direct, qui permettrait d'optimiser et de fluidifier les débats.

L'administration étudie la question et a évoqué l'ajout de d'un ou deux postes en SPIP et d'une clé WIFI, comme proposé par FO. Chacune aurait accès à ses dossiers, idéalement regroupés par CPIP, dans le cadre de la tenue des CAP et CPU.

FO Justice CP Rennes
Le 20 12 2025

